

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-quatrième séance – Vendredi 28 avril 2017, à 0 h

Présidence de M. Rémy Burri, président

La séance est ouverte à 0 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Maria Casares* et *M. Didier Lyon*.

Assistent à la séance: *M. Guillaume Barazzone*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{mes} Sandrine Salerno*, *Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 12 avril 2017, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour mardi 25 avril, mercredi 26 avril et jeudi 27 avril à 17 h et 20 h 30, vendredi 28 avril 2017 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget 2017 (PR-1194 A1)¹.

Suite du troisième débat

Le président. Nous poursuivons ce troisième débat avec la prise de position du groupe libéral-radical. (*Ndlr: chaque groupe dispose de trois minutes de temps de parole après l'acceptation d'une motion d'ordre visant à clôturer le débat budgétaire et à passer au vote des amendements sans discussion.*) Monsieur Adrien Genecand, vous avez la parole.

M. Adrien Genecand (LR). Merci, Monsieur le président. Pour le groupe libéral-radical, ces amendements sont la conséquence d'un fonctionnement qui n'est pas tout à fait prévu par la loi. La logique voudrait que le Conseil administratif fasse ce genre de choix et que le délibératif choisisse les enveloppes budgétaires

¹ Rapport, 6577.

dans les grandes lignes. Il se trouve que nous nous retrouvons à devoir faire nous-mêmes ces arbitrages et ces choix. Nous avons demandé au Conseil administratif de faire quelques efforts et de réduire la voilure, sur la base de constats principalement d'ordre économique, liés au fait que nous avons eu quasiment 50 millions de francs en moins de revenus sur les impôts entre 2015 et 2016. Il ne l'a pas fait, en tout cas pas à la hauteur de ce que nous espérions. C'est un peu dommage, car je pense que l'entité qui, de par la loi, a le plus de compétences et le plus de logique dans le management, c'est le Conseil administratif. C'est beaucoup moins le Conseil municipal. Quoi qu'il en soit, nous avons fait ces choix.

Nous irons de l'avant après le vote de ces différents amendements. Nous sommes surtout inquiets du fait que cette Ville gagnera moins d'argent ces prochaines années. Malgré les quelques signaux d'alarme qui ont été tirés, on encaisse moins d'argent, ce qui veut tout de même dire que la Ville de Genève s'appauvrit. On a encore découvert récemment dans les journaux qu'un fleuron de cette ville avait malheureusement choisi de changer son siège de commune...

Cela signifie que l'avenir, c'est probablement de réfléchir à nouveau aux dix années durant lesquelles on a dépensé tout ce qu'on avait – et probablement trop – et peut-être de trouver d'autres sources de revenus, par exemple dans la gestion du patrimoine immobilier, qui est très important en Ville de Genève. Plutôt que de le rentabiliser pour faire par exemple plus de social, on a choisi finalement de le distribuer à certaines personnes plutôt qu'à d'autres. C'est peut-être quelque chose à laquelle il faudra réfléchir.

Nous nous sommes en tout cas contentés ce soir de faire quelques choix supplémentaires pour viser – il faut rappeler les chiffres – même pas 1% d'excédent par rapport à notre budget total qui dépasse le milliard cent. C'est inquiétant de savoir qu'on n'est que difficilement capables de trouver 1% de marge de manœuvre sur un budget de 1,1 milliard de francs, quand on en a perdu quasiment 5% en revenus entre les comptes 2015 et les comptes 2016.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Pierre Gauthier, hors parti.

M. Pierre Gauthier (HP). Je vous remercie, Monsieur le président. L'adoption du budget annuel, c'est l'acte le plus important du Conseil municipal. Aujourd'hui, comme je l'ai déjà déclaré, je regrette sincèrement que notre parlement n'ait pas pu délibérer, c'est-à-dire faire autre chose que de se confronter, qu'il n'ait pas pu entrer dans ce qu'on appelle le débat, débattre d'idées et finalement tenter de s'accorder sur des décisions qui devraient servir l'intérêt général et non l'intérêt particulier ou la logique de la calculette. Je regrette vraiment que, par souci de

revanche sans doute, après plusieurs années de majorité de gauche, la nouvelle majorité de droite ait verrouillé tout débat.

Ces votes monolithiques engendreront à l'évidence des difficultés sociales, notamment pour les plus humbles de notre collectivité: pour les familles, pour les personnes âgées, pour l'accueil des enfants, pour les artistes et ainsi de suite. Je pense que nous n'avons pas bien travaillé – et je me mets dans le «nous» – parce que nous n'avons pas su vous convaincre de la pertinence de nos propositions.

Il est d'usage de dire que le parlement communal est un parlement délibératif. Eh bien, nous n'avons pas délibéré. Je prendrai l'exemple tout simple de l'amendement que j'ai déposé tout à l'heure pour engager deux jardiniers au Service des espaces verts (SEVE) –, deux jardiniers... Il se fonde sur le constat d'un chef de secteur, qui n'est absolument pas ni un syndicaliste ni un gauchiste hystérique. Je tiens son nom là, si vous voulez, Monsieur Barazzone, mais je ne le dirai pas publiquement. Eh bien, il ne peut pas accomplir sa tâche par manque de personnel et il nous a dit que diverses tâches ne pouvaient plus être menées à bien. Il s'agit de deux postes supplémentaires pour soulager les jardiniers qui font déjà un travail pénible. Même pas ça...

Alors ce manque de considération pour les personnes qui accomplissent les tâches les plus simples est très caractéristique de nos trois soirées. La logique de l'arithmétique l'emporte sur le respect de celles et ceux qui travaillent à rendre notre ville plus agréable, plus sûre, plus saine. Le débat de ces trois soirs démontre qu'une majorité de ce parlement refuse de voir que, derrière les chiffres, derrière les nombres, il y a des femmes, il y a des hommes, il y a des enfants. Et ce sont ces femmes, ces hommes que vous n'avez pas voulu voir qui forment le peuple dont nous tirons toutes et tous notre légitimité. J'espère que ce peuple aura bien compris la leçon de ce soir.

M. Stéphane Guex (HP). Décidément les votes sur le budget se suivent et se ressemblent, malheureusement. Mon collègue Pierre Gauthier vient de dire que nous n'avons pas vraiment débattu. Nous n'avons fait qu'une sorte de bras de fer ridicule, comme l'est aussi le nombre de commissions des finances qui se sont succédé depuis décembre, notamment à la demande d'une droite élargie – très élargie – qui a gaspillé ce faisant les deniers publics qu'elle se réclame de vouloir gérer avec responsabilité, cette droite revancharde qui est installée dans un mépris de toute une partie de la population, qui revendique une responsabilité au niveau du budget et qui se dit non dogmatique.

Or, que constate-t-on? Des coupes dans le social, des coupes dans la culture, des coupes dans les subventions aux associations qui s'occupent des migrants, des coupes en défaveur des familles défavorisées, des coupes qui vont prêter

les enfants de familles dans la précarité, des coupes pour les habitants des quartiers populaires, des coupes dans la culture, des coupes pour les chômeurs... Si c'est cela que vous appelez une politique responsable et non dogmatique! Elle est dogmatique, cette politique, il faut l'assumer! Ça a été dit par Pierre Scherb, vous avez été élus pour ça. Vous le faites, c'est clair, il y a une cohérence chez vous.

Ce soir, nous sommes un peu comme la chèvre de M. Seguin. Nous avons tenté pendant plusieurs jours de lutter contre cette mort inaliénable que vous nous promettez. Nous essaierons de nous débattre jusqu'au bout de la nuit. Le sort semble scellé, ça a été écrit; en tout cas, c'est ce que vous tentez d'écrire aujourd'hui. Nous aurons cependant d'autres moyens de faire valoir la voix de ces artistes, de ces chômeurs, de ces migrants, de toutes ces personnes qui sont dans une forme de précarité. Nous aurons des moyens dans la rue, nous la ferons entendre.

Je corrigerai juste la petite déclaration de mon préopinant qui disait tout à l'heure que les comptes 2016 affichaient une diminution de recettes fiscales de 5%. Les documents officiels, vous vous y référerez – vous transmettez, Monsieur le président, notamment à M. Genecand, malgré la fatigue qui nous accable –, indiquent qu'il s'agit d'une baisse de 3,4%. C'est tout à fait dommage de faire des coupes et de demander de faire des coupes notamment dans certains postes, au prétexte, selon vous, que le coût de la vie baisse, car je ne vois pas la même énergie...

Le président. Il faut conclure, Monsieur Guex...

M. Stéphane Guex. Je conclus, Monsieur le président... Je ne vois pas cette même énergie chez vous, notamment pour défendre les baisses de loyer, lorsque le taux hypothécaire diminue... Je vous souhaite une bonne nuit.

M^{me} Anne Carron (DC). Au terme de ce débat budgétaire, le Parti démocrate-chrétien est heureux de pouvoir voter un budget qui permettra à la Ville de Genève de fonctionner jusqu'à la fin de l'année.

Ce budget répond aux priorités du Parti démocrate-chrétien notamment en matière de soutien aux familles et de renforcement de la sécurité. Ce budget préserve les subventions aux associations culturelles, sportives et sociales actives auprès de la population et leur permettra de poursuivre leurs missions avec des moyens équivalents à ceux dont elles disposaient auparavant.

Ce budget ne dégrade pas le niveau de prestations offertes à la population, qui pourra toujours profiter d'une offre culturelle attrayante. Ce budget ne porte pas atteinte à la politique de la petite enfance, qui pourra toujours poursuivre son

développement. Avec une jauge de 130 millions de francs, ce budget ne remet pas en question les investissements prévus, que le Parti démocrate-chrétien salue. Ce budget permettra à Genève de rester ce qu'elle est et la qualité de vie de la population ne sera pas amoindrie.

Les quelques ajustements auxquels nous avons contribué s'inscrivent dans l'objectif de réduction de la dette que le Parti démocrate-chrétien a prévu dans son programme de législature. Il n'est jamais facile de faire des choix, mais ceux que le Parti démocrate-chrétien a faits s'inscrivent dans la cohérence de ses idées. Nous saluons à ce titre l'effort porté par une majorité du centre et de la droite.

Nous n'avons pas eu l'occasion de nous exprimer en raison du débat accéléré, alors le Parti démocrate-chrétien souhaiterait tout de même remettre l'église au milieu du village, s'agissant de ce qu'on a pu entendre à son propos au sujet de l'aide aux primo-migrants et de la solidarité internationale. Le Parti démocrate-chrétien n'est pas hostile à l'accueil des primo-migrants. (*Rires.*) Il est au fait de la situation actuelle...

Le président. S'il vous plaît...

M^{me} Anne Carron. Il est au fait de la situation actuelle de la migration et des exigences en matière d'accueil que le Canton et les communes doivent remplir. Le Parti démocrate-chrétien s'en inquiète évidemment et salue l'effort important que la Ville de Genève et les associations qu'elle subventionne supportent déjà.

Néanmoins, il déplore le fait de n'avoir pu obtenir en 2016 aucune précision sur l'utilisation de cette somme et qu'il ait fallu attendre la fin de février pour en savoir davantage. C'est en effet seulement à ce moment-là que nous avons appris l'existence d'un pot commun auquel les communes du canton étaient appelées à participer. Il s'agit d'un mécanisme de solidarité bienvenu. Étant donné l'effort déjà fourni par la Ville de Genève, et à défaut d'en savoir davantage sur la gouvernance de ce fonds et la clé de répartition du financement notamment, nous ne pouvons cependant y adhérer en l'état.

Sur la solidarité internationale, nous avons déjà prévenu, en amendant la motion M-705 «Pour une politique cohérente de coopération au développement», que nous considérons que le taux de 0,7% ne pouvait être atteint en 2017, étant donné les dépenses trop importantes de la Ville de Genève. Le Parti démocrate-chrétien est favorable à l'allocation de 0,7% d'ici à la fin de la législature, mais constate que cette dépense ne peut se faire de manière linéaire. (*Brouhaha.*)

Le président. S'il vous plaît...

M^{me} Anne Carron. Nous avons en outre apporté notre soutien au projet du Service d'aide au retour de la Croix-Rouge genevoise (SAR), qui relève de la solidarité internationale. Ce projet correspond à des besoins exprimés par cette organisation...

Le président. Il faut conclure, Madame Carron...

M^{me} Anne Carron. Il s'adresse à des personnes en danger de précarisation avancée qui demandent de l'aide pour pouvoir rentrer chez elles. Pour toutes ces raisons – et j'aurais pu développer davantage – nous confirmons notre position sur les amendements du deuxième débat et acceptons ce budget. (*Applaudissements et huées.*)

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif estime que toutes les propositions d'amendements qui ont visé à détériorer la copie qu'il avait proposée au Conseil municipal ne sont pas les bienvenues parce qu'elles ne sont absolument pas nécessaires. Si elles l'avaient été, le Conseil administratif les aurait reprises à son compte. Vous savez qu'il peut le faire, il ne l'a pas fait. Vous aurez d'ailleurs observé que le Conseil administratif s'est levé de manière systématique durant ces deux soirées pour plaider le rétablissement des lignes qu'il avait proposées. Ainsi donc, Mesdames et Messieurs, vous n'aurez pas le soutien du Conseil administratif en troisième débat. Ce qui est certain, c'est que vous n'aviez pas besoin d'opérer ces diminutions de prestations et ces coupes, au motif qu'il faut équilibrer les états financiers de la Ville de Genève. Ils le sont déjà et ils sont bénéficiaires – et vous le savez dans cette salle.

Vous vous inquiétez de la dette. Or, c'est vraiment le moins bon moment, économiquement et financièrement, pour s'inquiéter de la dette. Vous auriez pu le faire il y a vingt ans lorsque vous aviez une majorité, mais vous ne l'avez pas fait. C'est au contraire dans ces années-là que la dette s'est creusée. Pourquoi ne devrait-on pas s'inquiéter de la dette, aujourd'hui en 2017? Tout simplement parce que l'argent est très bon marché. En définitive, si une collectivité publique doit investir, accroître ses prestations, recourir à l'emprunt, c'est certainement maintenant qu'elle devrait le faire. Le ratio est excellent, on vous l'a déjà expliqué, on vous a donné tous les documents. Mais vous continuez à construire une réalité alternative qui est totalement fautive, qui est récusée, que nous n'accepterons pas.

Nous ferons un travail beaucoup plus systématique de documentation, peut-être pas uniquement dirigé vers le Conseil municipal, car c'est difficile de s'y faire entendre, mais aussi vis-à-vis de la population. Pourquoi? Parce que la grande crainte du Conseil administratif, c'est que ces discours alarmistes

totalemment faux, erronés inquiètent une partie de la population ainsi qu'une partie du secteur économique, qui tend à croire que la Ville de Genève est une pauvre commune dans laquelle il ne fait pas bon s'installer. Ce que vous souhaiteriez augmenter, dynamiser en termes de promotion économique, vous êtes en train de le casser.

Vous devriez faire attention. Une collectivité publique n'est pas un jouet, et si vous la prenez comme tel, dans ce cas il est fragile. Il a été compliqué – cela a parfois pris des décennies de travail acharné – de construire de la prestation publique, de rappeler aux citoyens et aux citoyennes le lien entre l'individu, la collectivité. Progressivement et même très rapidement, vous déconstruisez ce lien, le Conseil administratif ne peut que le regretter. (*Applaudissements de la gauche.*)

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Nous allons donc maintenant procéder au vote de tous les amendements qui ont été déposés pour ce troisième débat.

Tous les départements.

*Page XXX, politique publique XX,
groupes de comptes XX.*

Le président. L'amendement 83, émanant des Verts et des socialistes, demande l'annulation de tous les amendements présentés par la commission des finances, soit une augmentation du budget de 3 474 941 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 36 oui.

Tous les départements.

*Page XXX, politique publique XX,
groupe de comptes 312, Eau, énergie, combustible.*

Le président. L'amendement 84, qui émane du groupe Ensemble à gauche, demande le rétablissement de la ligne de 300 000 francs destinés à l'achat d'énergie au tarif Vitale vert.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 35 oui.

Département des autorités.

*Page 2, politique publique 05, Administration générale,
groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.*

Département des autorités.

*Page 2, politique publique 05, Administration générale,
groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.*

Le président. Les amendements 85 et 86, déposés respectivement par Ensemble à gauche et le Conseil administratif, demandent d'augmenter la ligne à hauteur de 47 000 francs en vue de produire cinq publications du magazine *Vivre à Genève*.

Mis aux voix, les amendements ci-dessus sont refusés par 41 non contre 36 oui.

Département des autorités.

*Page 3, politique publique 58, Aide sociale,
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 1 des
subventions).*

Le président. L'amendement 87, émanant du groupe Ensemble à gauche, demande d'augmenter la ligne d'un montant de 6200 francs pour la Communauté genevoise d'action syndicale.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 36 oui.

Département des finances et du logement.

*Pages 5 à 9, politique publique XX,
groupe de comptes 3XX, Charges.*

Le président. L'amendement 88, émanant du groupe Ensemble à gauche, demande de rétablir le montant affecté aux dépenses générales du département, soit une augmentation de 100 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 36 oui.

Département des finances et du logement.

*Pages 5 à 9, politique publique XX,
groupe de comptes 3XX, Charges.*

Le président. L'amendement 89, émanant du Parti démocrate-chrétien, du Parti libéral-radical, de l'Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois, demande de baisser les dépenses générales du département d'un montant de 70 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 40 oui contre 35 non (1 abstention).

Département des finances et du logement,

*Page 5, politique publique 05, Administration générale,
groupe de comptes 30X, Charges de personnel.*

Le président. L'amendement 90, du groupe Ensemble à gauche, demande d'allouer un montant de 1 750 000 francs en vue de lancer un premier train d'internalisation du nettoyage en Ville de Genève.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 63 non contre 13 oui.

Département des finances et du logement,

*Page 5, politique publique 05, Administration générale,
groupe de comptes 30X, Charges de personnel.*

Le président. L'amendement 91, du groupe Ensemble à gauche, demande d'allouer un montant de 1 franc en vue de lancer un premier train d'internalisation du nettoyage en Ville de Genève.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 66 non contre 9 oui (1 abstention).

Département des finances et du logement.

Pages 6 et 7, politique publique 35, Autres loisirs,

*groupe de comptes 3XX, Charges de personnel; biens, services et marchandises;
subventions accordées; imputations internes.*

Le président. L'amendement 92, qui émane du groupe Ensemble à gauche, demande d'augmenter la ligne de la manifestation La ville est à vous, gérée par le Service de l'Agenda 21 – Ville durable, d'un montant de 260 000 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 36 oui
(2 abstentions).*

Département des finances et du logement.

Pages 6 et 7, politique publique 35, Autres loisirs,

*groupe de comptes 3XX, Charges de personnel; biens, services et marchandises;
subventions accordées; imputations internes.*

Le président. L'amendement 93, qui émane du groupe Ensemble à gauche, demande d'augmenter la ligne de la manifestation La ville est à vous d'un montant de 130 000 francs, en vue d'assurer 1,2 équivalent plein-temps et le fonctionnement de la manifestation, sur une durée de six mois. *(Remarque de M. Holenweg.)*

Le président. S'il vous plaît, Monsieur Holenweg...

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 36 oui
(1 abstention).*

Département des finances et du logement.

Page 7, politique publique 58, Aide sociale,

groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées.

Le président. Les amendements 94 et 95, proposés respectivement par le Mouvement citoyens genevois et Ensemble à gauche, demandent de supprimer la nouvelle subvention de 50 000 francs à la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD).

Mis aux voix, l'amendement recueille 33 oui et 33 non. Le président départage les voix en votant oui. L'amendement est accepté par 34 oui contre 33 non (6 abstentions).

Département des finances et du logement.

Page 7, politique publique 58, Aide sociale,

groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 1 des subventions).

Le président. L'amendement 96, proposé par Ensemble à gauche et le Parti socialiste, demande de rétablir la nouvelle subvention au projet d'accueil des primo-migrants, à hauteur de 500 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 42 non contre 33 oui (1 abstention).

Département des finances et du logement.

Page 7, politique publique 58, Aide sociale,

groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées.

Le président. L'amendement 97, déposé par Ensemble à gauche, propose une nouvelle subvention aux associations laïques pour la promotion de la culture et de la langue d'origine, d'un montant de 100 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 34 oui.

Département des finances et du logement.

Page 7, politique publique 58, Aide sociale,

groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées.

Le président. L'amendement 98 d'Ensemble à gauche et du Parti socialiste propose d'annuler la nouvelle subvention d'un montant de 340 000 francs destinée à l'aide au retour des migrant-e-s.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 57 non contre 17 oui (1 abstention).

Département des finances et du logement.

Page 7, politique publique 58, Aide sociale,

groupe de comptes 367, Subventions accordées – étranger (page 2 des subventions).

Le président. L'amendement 99, déposé par les socialistes, MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex, propose de rétablir le budget dédié à la solidarité internationale, en augmentant la ligne de 500 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 35 oui.

Département des finances et du logement.

Page 7, politique publique 58, Aide sociale,

groupe de comptes 367, Subventions accordées – étranger (page 2 des subventions).

Le président. L'amendement 100, déposé par Ensemble à gauche, propose de rétablir le montant de 840 000 francs prévu pour la solidarité internationale dans le projet de budget amendé par le Conseil administratif.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 36 oui.

Département des finances et du logement.

Page 8, politique publique 78, Autres tâches de protection de l'environnement, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 2 des subventions).

Le président. L'amendement 101, déposé par le Parti libéral-radical, le Parti démocrate-chrétien, l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois, propose de diminuer de 50 000 francs les subventions, totalisant 410 000 francs, accordées à des institutions privées liées à l'Agenda 21.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 41 oui contre 36 non.

Département des constructions et de l'aménagement.

*Pages 11 à 15, politique publique XX,
groupe de comptes 3XX, Charges.*

Le président. L'amendement 102, déposé par Ensemble à gauche, demande de rétablir le montant de 150 000 francs dans les dépenses générales du département.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 36 oui.

Département des constructions et de l'aménagement.

*Pages 11 à 15, politique publique XX,
groupe de comptes 3XX, Charges.*

Le président. L'amendement 103, déposé par le Parti démocrate-chrétien, le Parti libéral-radical, l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois, demande une diminution de 20 000 francs dans les dépenses générales du département.

Une voix. On supprime encore 20 000 balles de plus...

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 41 oui contre 36 non.

Département des constructions et de l'aménagement.

*Page 11, politique publique 05, Administration générale,
groupe de comptes 312, Eau, énergie, combustible.*

Le président. L'amendement 104, déposé par Ensemble à gauche, demande l'augmentation de la ligne destinée à la prise en charge, à hauteur de 500 000 francs, du surcoût du chauffage à distance écologique (CADéco) pour les locataires.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 53 non contre 24 oui.

Département des constructions et de l'aménagement.

*Page 11, politique publique 05, Administration générale,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

Département des constructions et de l'aménagement.

*Page 11, politique publique 05, Administration générale,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

Le président. Les amendements 105 et 106, déposés respectivement par le groupe Ensemble à gauche et le Conseil administratif, demandent d'augmenter la ligne de 491 540 francs.

Mis aux voix, les amendements ci-dessus sont refusés par 41 non contre 36 oui.

Département des constructions et de l'aménagement.

*Page 11, politique publique 05, Administration générale,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

Département des constructions et de l'aménagement.

*Page 11, politique publique 05, Administration générale,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

Le président. Les amendements 107 et 108, déposés respectivement par le groupe Ensemble à gauche et le Conseil administratif, demandent d'augmenter la ligne de 189 000 francs au sein de la Direction du patrimoine bâti.

Mis aux voix, les amendements ci-dessus sont refusés par 41 non contre 36 oui.

Département des constructions et de l'aménagement.

*Page 12, politique publique 62, Routes communales,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

Département des constructions et de l'aménagement.

*Page 12, politique publique 62, Routes communales,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

Le président. Les amendements 109 et 110, déposés respectivement par le groupe Ensemble à gauche et par le Conseil administratif, demandent l'augmentation de la ligne consacrée aux honoraires pour l'établissement de projets en lien avec les routes au sein du Service du génie civil, pour un montant de 200 000 francs.

Mis aux voix, les amendements ci-dessus sont refusés par 41 non contre 36 oui.

Département de la culture et du sport.

*Pages 17 à 20, politique publique XX,
groupe de comptes 3XX, Charges.*

Le président. L'amendement 111, émanant du groupe Ensemble à gauche, demande d'augmenter de 300 000 francs ces lignes destinées aux dépenses générales du département.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 36 oui.

Département de la culture et du sport.

*Pages 17 à 20, politique publique XX,
groupe de comptes 3XX, Charges.*

Le président. L'amendement 112, déposé par le Parti démocrate-chrétien, le Parti libéral-radical, l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois, demande une diminution de 20 000 francs dans les dépenses générales du département.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 41 oui contre 36 non.

Département de la culture et du sport.

*Page 18, politique publique 30, Encouragement à la culture,
groupes de comptes 31x, Biens, services et marchandises.*

Le président. L'amendement 113 déposé par le groupe Ensemble à gauche demande d'augmenter les lignes de 610 000 francs, afin de supprimer les ajustements apportés dans le projet de budget 2017 amendé, portant le nouveau montant à 36 703 511 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 36 oui.

Département de la culture et du sport.

*Page 18, politique publique 30, Encouragement à la culture,
groupe de comptes 313, Achats de fournitures et autres marchandises.*

Le président. L'amendement 114 déposé par Ensemble à gauche demande une augmentation de 50 000 francs de la ligne pour le Service culturel (SEC).

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 35 oui.

Département de la culture et du sport.

*Page 18, politique publique 30, Encouragement à la culture,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

Le président. L'amendement 115 du groupe Ensemble à gauche demande une augmentation de la ligne de 50 000 francs pour le SEC.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 36 oui.

Département de la culture et du sport.

*Page 18, politique publique 30, Encouragement à la culture,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

Le président. L'amendement 116 demande l'ajout de 30 000 francs pour la ligne à destination des cachets, concerts, conférences et ainsi de suite, au SEC.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 36 oui.

Département de la culture et du sport.

*Page 18, politique publique 30, Encouragement à la culture,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

Le président. L'amendement 117 déposé par Ensemble à gauche sollicite une augmentation de 40 000 francs de la ligne à destination des prestations des graphistes au Service des bibliothèques municipales.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 35 oui.

Département de la culture et du sport.

*Page 18, politique publique 30, Encouragement à la culture,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

Le président. L'amendement 118 du groupe Ensemble à gauche demande l'augmentation de la ligne de 40 000 francs pour la Bibliothèque de Genève.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 35 oui
(1 abstention).*

Département de la culture et du sport.

*Page 19, politique publique 34, Sports,
groupe de comptes 313, Achats de fournitures et autres marchandises.*

Le président. Les amendements 119 et 120 déposés respectivement par le Mouvement citoyens genevois et le groupe Ensemble à gauche demandent une augmentation de la ligne de 50 000 francs à destination des ateliers au Service des sports (SPO).

Mis aux voix, les amendements ci-dessus sont acceptés par 51 oui contre 25 non.

Département de la culture et du sport.

*Page 19, politique publique 34, Sports,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

Le président. Les amendements 121 et 122 déposés respectivement par le Mouvement citoyens genevois et Ensemble à gauche demandent une augmentation de la ligne de 40 000 francs destinée aux honoraires pour l'établissement de projets au SPO.

Des voix. Ah, le sport...

Mis aux voix, les amendements ci-dessus sont acceptés par 71 oui contre 4 non.

Département de la culture et du sport.

*Page 18, politique publique 30, Encouragement à la culture;
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 4 des
subventions).*

Le président. L'amendement 123, déposé par MM. Stéphane Guex et Pierre Gauthier, demande d'augmenter la subvention du Théâtre Pitoëff pour un montant de 300 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 36 oui.

Département de la culture et du sport.

*Page 18, politique publique 30, Encouragement à la culture,
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées.*

Le président. L'amendement 124 du Mouvement citoyens genevois demande de supprimer la nouvelle subvention de 50 000 francs pour l'Institut des cultures arabes et méditerranéennes.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non contre 23 oui
(15 abstentions).*

Département de la culture et du sport.

Page 18, politique publique 30, Encouragement à la culture, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 3 des subventions).

Le président. L'amendement 125, d'Ensemble à gauche, demande l'annulation de la diminution de la subvention accordée au Centre d'édition contemporaine, soit une augmentation de 50 000 francs de la ligne.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 36 oui.

Département de la culture et du sport.

Page 18, politique publique 30, Encouragement à la culture; groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 3 des subventions).

Le président. L'amendement 125A, émanant du Parti libéral-radical, du Parti démocrate-chrétien, de l'Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois, demande une augmentation de la ligne de 50 000 francs pour le Centre d'art contemporain.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 51 oui contre 25 non.

Département de la culture et du sport.

Page 18, politique publique 30, Encouragement à la culture, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 3 des subventions).

Le président. L'amendement 126, déposé par le groupe Ensemble à gauche, demande une augmentation de 25 000 francs de la subvention accordée au Centre de la photographie de Genève.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 34 oui (1 abstention).

Département de la culture et du sport.

Page 18, politique publique 30, Encouragement à la culture, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 3 des subventions).

Le président. L'amendement 127, émanant de M. Stéphane Guex, hors parti, demande le rétablissement de la subvention accordée au Fonds danse, conformément au budget 2016, soit une augmentation de 150 000 francs de la ligne.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 36 oui.

Département de la culture et du sport.

Page 18, politique publique 30, Encouragement à la culture, groupe de comptes 366, Subventions accordées – personnes physiques.

Le président. L'amendement 128, présenté par Ensemble à gauche, demande la création d'un fonds LPP pour les intermittents du spectacle, ce qui représente une augmentation de la ligne de 1,5 million.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 64 non contre 10 oui (2 abstentions).

Département de la culture et du sport.

Page 18, politique publique 30, Encouragement à la culture, groupe de comptes 366, Subventions accordées – personnes physiques.

Le président. L'amendement 129, présenté par MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex, demande la création d'un fonds LPP pour les intermittents du spectacle, pour un montant de 1 franc.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 62 non contre 14 oui (1 abstention).

Département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Pages 22 à 28, politique publique XX,

groupe de comptes 3XX, Charges.

Le président. L'amendement 130, présenté par Ensemble à gauche, demande d'augmenter le budget affecté aux dépenses générales du département, à hauteur de 200 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 36 oui.

Département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Pages 22 à 28, politique publique XX,

groupe de comptes 3XX, Charges.

Le président. L'amendement 131, déposé par le Parti démocrate-chrétien, le Parti libéral-radical, l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois, demande une diminution de 20 000 francs dans les dépenses générales du département.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 41 oui contre 36 non.

Département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Page 26, politique publique 33, Parcs et promenades,

groupe de comptes 30X, Charges de personnel.

Le président. L'amendement 132, déposé par MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex, demande une augmentation de la ligne de 201 860 francs pour créer deux postes de jardiniers au SEVE.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 45 non contre 31 oui (1 abstention).

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Pages 30 à 35, politique publique XX,

groupe de comptes 3XX, Charges.

Le président. L'amendement 133, émanant du groupe Ensemble à gauche, demande de rétablir les montants destinés aux dépenses générales du département, soit une augmentation de 250 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 36 oui.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Pages 30 à 35, politique publique XX,

groupe de comptes 3XX, Charges.

Le président. L'amendement 134, déposé par le Parti démocrate-chrétien, le Parti libéral-radical, l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois, demande une diminution de 20 000 francs dans les dépenses générales du département.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 41 oui contre 36 non.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Pages 30 à 35, politique publique XX,

groupe de comptes 31X, Biens, services et marchandises.

Le président. L'amendement 135 déposé par le groupe Ensemble à gauche demande d'augmenter les lignes de 465 356 francs, afin de supprimer les ajustements apportés dans le projet de budget 2017 amendé.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 36 oui.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

*Page 31, politique publique 21, Ecoles publiques,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

Le président. L'amendement 136 du groupe Ensemble à gauche demande l'augmentation de la ligne de 50 000 francs, en faveur du Service des écoles et des institutions pour l'enfance.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 36 oui.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

*Page 32, politique publique 35, Autres loisirs,
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 7 des
subventions).*

Le président. L'amendement 137, déposé par Ensemble à gauche, demande d'augmenter la ligne de 50 000 francs en faveur de la subvention «Enfance».

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 36 oui
(1 abstention).*

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

*Page 34, politique publique 58, Aide sociale,
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 8 des
subventions).*

Le président. L'amendement 138 d'Ensemble à gauche demande la réintroduction, pour un montant supplémentaire de 1 franc, de la ligne en faveur du fonds de réinsertion «Fonds chômage».

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 36 oui.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 34, politique publique 58, Aide sociale,

groupe de comptes 366, Subventions accordées – personnes physiques (page 8 des subventions).

Le président. L'amendement 139 d'Ensemble à gauche demande le rétablissement du montant initial de l'allocation de rentrée scolaire, à hauteur de 90 600 francs, portant le nouveau montant à 540 600 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 36 oui.

(La séance est suspendue de 0 h 57 à 1 h 5.)

Le président. Mesdames et Messieurs, nous passons au vote des délibérations avec les nouveaux chiffres. Auparavant, je vous en donne lecture.

(Le président donne lecture des délibérations.)

Mise aux voix à l'appel nominal, article par article et dans son ensemble, la délibération I amendée est acceptée par 41 oui contre 36 non.

Ont voté oui (41):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. François Bärtschi (MCG), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Bocard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Sami Gashi (DC), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC),

M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté non (36):

M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M^{me} Olga Baranova (S), M. Régis de Battista (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Pierre Gauthier (HP), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (HP), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (2):

M^{me} Maria Casares (S), M. Didier Lyon (UDC).

Présidence:

M. Rémy Burri (LR), président, n'a pas voté.

Mise aux voix à l'appel nominal, article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 41 oui contre 36 non.

Ont voté oui (41):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. François Bärtschi (MCG), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Bocard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Sami Gashi (DC), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG),

M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté non (36):

M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M^{me} Olga Baranova (S), M. Régis de Battista (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Pierre Gauthier (HP), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (HP), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (2):

M^{me} Maria Casares (S), M. Didier Lyon (UDC).

Présidence:

M. Rémy Burri (LR), président, n'a pas voté.

Mise aux voix à l'appel nominal, article par article et dans son ensemble, la délibération III amendée est acceptée par 41 oui contre 36 non.

Ont voté oui (41):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. François Bärtschi (MCG), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt

(LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Sami Gashi (DC), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté non (36):

M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M^{me} Olga Baranova (S), M. Régis de Battista (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Pierre Gauthier (HP), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (HP), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (2):

M^{me} Maria Casares (S), M. Didier Lyon (UDC).

Présidence:

M. Rémy Burri (LR), président, n'a pas voté.

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), l'article 74, alinéa 5, et l'article 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Délibération I. – Budget administratif et mode de financement

Article premier. – Budget de fonctionnement

Les charges du budget de fonctionnement	Fr.
de la Ville de Genève sont arrêtées à	1 189 061 165
sous déduction des imputations internes de	<u>41 705 038</u>
soit un total des charges nettes de	1 147 356 127

et les revenus à	1 192 867 298
sous déduction des imputations internes de	<u>41 705 038</u>
soit un total des revenus nets de	1 151 162 260

L'excédent de revenus présumé s'élève à 3 806 133 francs.

Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

- | | |
|-----------------------------|-------------|
| a) patrimoine administratif | |
| dépenses | 100 000 000 |
| recettes | <u>0</u> |
| investissements nets | 100 000 000 |
| b) patrimoine financier | |
| dépenses | 30 000 000 |
| recettes | <u>0</u> |
| investissements nets | 30 000 000 |

c) total	
dépenses	130 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	130 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées et sous réserve de celles qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

a) patrimoine administratif		Fr.
investissements nets	100 000 000	
amortissements ordinaires.....	78 212 118	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	<u>+ 3 806 133</u>	
autofinancement	<u>82 018 251</u>	
insuffisance de financement	17 981 749	
b) patrimoine financier		
investissements nets	30 000 000	
amortissements (autofinancement)	<u>3 279 109</u>	
insuffisance de financement	26 720 891	
c) total		
investissements nets	130 000 000	
amortissements ordinaires.....	81 491 227	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	<u>+ 3 806 133</u>	
autofinancement	<u>85 297 360</u>	
insuffisance de financement	44 702 640	

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 3 806 133 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Art. 5. – Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), l'article 74, alinéa 5, et l'article 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Délibération II. – Centimes additionnels

Article premier. – Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2017, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2. – Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2017 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3. – Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2017.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), l'article 74, alinéa 5, et l'article 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Délibération III. – Emprunts

Article premier. – Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2017 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par la délibération I, article 3, arrondi à 44 000 000 de francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie.

Art. 2. – Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 3. – Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2017, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Le président. *Le troisième débat ayant eu lieu, les délibérations deviennent définitives. (Applaudissements et huées.)*

Le président. Je vous remercie pour votre patience et je transmets volontiers ces chaleureux applaudissements au personnel du Service des finances qui nous a accompagnés pendant ces trois soirs. *(Applaudissements.)*

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions écrites.

Néant.

Le président. Il ne me reste plus qu'à lever la séance et à vous souhaiter une bonne nuit.

Séance levée à 1 h 12.

SOMMAIRE

1. Exhortation	6954
2. Communications du Conseil administratif	6954
3. Communications du bureau du Conseil municipal	6954
4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget 2017 (PR-1194 A1). Suite du troisième débat	6954
5. Propositions des conseillers municipaux	6986
6. Interpellations	6986
7. Questions écrites	6986

Le mémorialiste:
Ramzi Touma